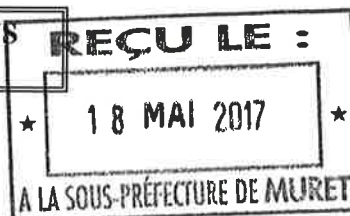


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

N°37/ 17



L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril à vingt heures trente minutes. Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190 dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de M. BAURENS Serge Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2017 - Secrétaire de séance : DIDIER Claude

Présents : BAURENS Serge, BOURGOUIN Jeannine, COQUILLAT Laurence, DIDIER Claude, DEMOLOMBE Marie-Hélène, FLORIVAL Guy, GELARD Daniel, MEYER Gérald, MONIER Catherine, WATREMETZ Marie-Anne, WAX Huguette.

Absents excusés : GUILHERME Suzanne, HEREDIA Séverine, LOUISOR Noëlle

Absents non excusés : DIDIER Éric

Absents ayant donné pouvoir: BRUNET Michel donne pouvoir à GELARD Daniel
POBLE Sonia donne pouvoir à BAURENS Serge
RAMOS Jean-Louis donne pouvoir à DIDIER Claude
SENTENAC Guy donne pouvoir à MONIER Catherine

OBJET : ATTRIBUTION des SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT VERSEES aux ASSOCIATIONS - ORGANISMES PUBLICS – ETABLISSEMENTS et SERVICES RATTACHES – CONTINGENTS – PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES et AUTRES PERSONNES de DROITS PRIVE pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal dresse la liste des associations qui percevront une subvention municipale:

657362	Subvention au CCAS :	6 000.00 €
657348	Autres Communes - Frais de Scolarité :	3 500.00 €
657361	Coopérative Scolaire Élémentaire :	3 540.00 €
	Coopérative Scolaire Maternelle :	2 102.00 €
	Classes Vertes Maternelle :	205.00 €
	Classes Vertes Élémentaire :	1 115.00 €
6574	<u>Associations :</u>	
	Les Amis de l'Orgues :	300.00 €
	Amicale du 3 ^{ème} Age :	850.00 €
	Miremont Festival :	7 500.00 €
	Etoile Sportive Miremontaise :	5 000.00 €
	Boule Sportive Miremontaise :	850.00 €
	Tennis Club Miremontais :	700.00 €
	Chasse (ACCA) :	500.00 €
	Du côté des femmes :	1 000.00 €
	Sportive du Collège Marcel Doret :	200.00 €
	Le Foyer d'Auterive :	38 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017.

Après avoir ouï, Le Conseil Municipal : **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire et le **Mandate** pour effectuer toutes les formalités administratives et comptables.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera transmise à :

⇒ Monsieur le Représentant de l'Etat,

⇒ Madame la Trésorière.

Certifié exécutoire par le maire

Le Maire,
Serge BAURENS.



Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :
Et de la publication le :